

En savoir plus :

www.sante.gouv.fr
www.1000femmes1000vies.org
www.ecca.fr
www.e-cancer.fr



AGISSEZ DÈS MAINTENANT ! PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN ET/OU GYNÉCOLOGUE

Plaquette réalisée dans le cadre du groupe de travail départemental associant l'UDAF, la Ligue Contre le Cancer des Côtes d'Armor, l'ADEC Armor, l'Education Nationale, les associations de parents, le droit des femmes, la DDASS, la CPAM, les centres de planification et d'éducation familiale, le Conseil Général des Côtes d'Armor, etc. Imprimée avec le soutien financier de la CPAM des Côtes d'Armor.



La prévention
Pour toi, Pour moi
Pour nous

PRÉVENIR LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS



et si on
en parlait ?

INFORMATION

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS EST-IL FRÉQUENT ?

Le cancer du col de l'utérus est la 3^e cause de cancers chez la femme jeune. Plus de 3 000 nouveaux cas de cancers du col de l'utérus sont diagnostiqués en France tous les ans.

QUELLE EST LA CAUSE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS ?

Ce cancer est dû à un virus : le **papillomavirus humain**. Certains types de ce virus peuvent infecter le col de l'utérus et transformer les cellules normales en cellules anormales susceptibles de dégénérer en cellules cancéreuses.

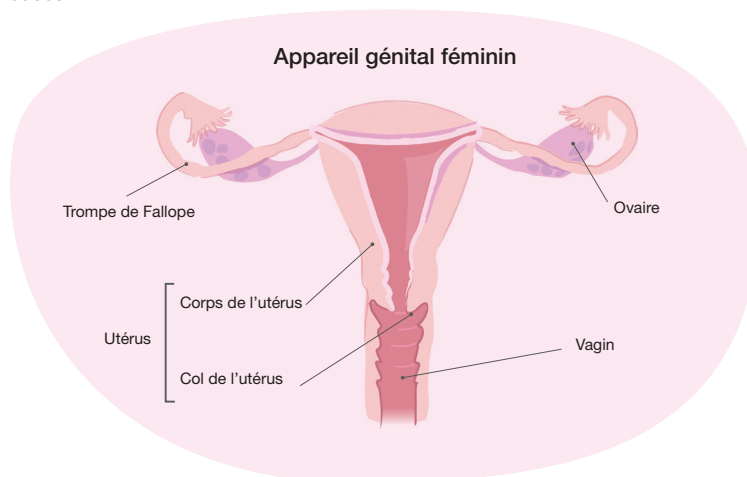
QUI EST CONCERNÉ ?

70 % des femmes rencontrent le **papillomavirus au cours de leur vie, en général entre 15 et 24 ans**.

Dans la grande majorité des cas notre système immunitaire permet au virus de disparaître spontanément, mais dans certains cas celui-ci peut persister plus longtemps et ainsi occasionner des lésions entraînant un risque de cancer du col de l'utérus.

QUEL EST LE MODE DE TRANSMISSION ?

Présent chez la femme et chez l'homme, les papillomavirus se transmettent par contact intime.



PRÉVENTION

COMMENT SE PROTÉGER ?

Des moyens de prévention existent :

• Le frottis

Il est réalisé sur indication de votre médecin ou gynécologue pendant un examen gynécologique, il est simple et indolore. Cet examen permet de détecter la présence de cellules anormales au niveau du col de l'utérus.

Le cancer du col de l'utérus peut toucher toutes les femmes, c'est pourquoi il est important d'effectuer ce dépistage régulièrement : plus les anomalies sont dépistées tôt, plus les chances de les traiter avec succès sont grandes.

A quel âge ?

Le frottis est conseillé à partir de 20 ans pour toutes les femmes (sauf cas particuliers prescrits par le médecin et/ou le gynécologue).

A quelle fréquence ?

Il est recommandé de réaliser 2 premiers frottis à 1 an d'intervalle. Si leur résultat est normal, la surveillance passe à un frottis tous les 3 ans pour toutes les femmes.

EN PRATIQUE

• La vaccination

Le vaccin protège contre les papillomavirus responsables de la majorité des cancers du col de l'utérus (70 %) mais pas contre tous les papillomavirus, c'est donc pour cette raison qu'il sera indispensable de faire des frottis régulièrement, même si vous êtes vaccinée.

A qui s'adresse la vaccination ?

La vaccination est recommandée pour les jeunes filles à partir de 14 ans avant le premier contact intime ou au plus tard dans l'année qui suit.

Le vaccin est remboursé dans le cadre des recommandations françaises selon les modalités habituelles (jeunes filles de 14 à 23 ans).

Le vaccin est-il efficace ?

Ce vaccin est très efficace puisqu'il protège de 70 % des cancers du col de l'utérus ainsi que des lésions pré-cancéreuses dues aux papillomavirus.

Le vaccin est-il sûr ?

Oui, le vaccin est très bien toléré, celui-ci a été soumis à des critères scientifiques excessivement rigoureux avant d'être agréé en France.

Aussi n'hésitez pas à en parler avec votre médecin et/ou le gynécologue dès votre prochain rendez-vous.